



Politique du Ministère

L'action du ministère de la Culture et de la Communication en faveur des acteurs de la chaîne du livre vise à encourager la publication en langue française et la diffusion d'ouvrages de qualité.

Description du dispositif

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) accordent des aides aux maisons d'édition établies dans leur région. Selon les spécificités du paysage éditorial régional et des politiques de soutien mises en œuvre par les DRAC, ces aides peuvent être destinées à soutenir des projets de publication, à accompagner des projets de développement et de modernisation des maisons d'édition ou à favoriser des projets collectifs structurants pour la chaîne du livre en région.

Modalités d'attribution et de versement

Le montant de la subvention accordée est déterminé en fonction de la qualité et de la pertinence du projet.

Public(s) éligible(s)

- Association..... : OUI
- Personne physique..... : NON
- Collectivité territoriale ... : NON
- Établissement Public : NON
- GIP/GIE : NON
- Société privée..... : OUI

Contact

Direction régionale des affaires culturelles de votre région
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/regions>

Pour les associations :

Téléchargez ici le formulaire Cerfa
de demande de subvention

Pour les autres usagers demandeurs, prenez contact avec
la Direction Régionale des Affaires Culturelles